



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 49520

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations des acteurs du patrimoine monumental et les crédits consacrés à sa restauration. Dans le cadre de la préparation du budget 2005, 218 millions d'euros vont être inscrits en crédits de paiement au titre des monuments historiques, soit une augmentation de 13 % par rapport au précédent exercice, ce qui constitue une avancée certaine. Pour autant, cette évolution s'inscrit dans un contexte 2004 difficile avec des reports et annulations de crédits qui sont estimés à 80 millions d'euros. Cette situation a eu pour effet de bloquer des chantiers en cours ou de reporter des décisions relatives à des opérations nouvelles. En Loir-et-Cher, ces reports concernent, par exemple, des monuments aussi emblématiques que Chambord, Chaumont-sur-Loire ou Talcy. Il demande au Gouvernement, à l'occasion de la discussion budgétaire qui s'ouvre au Parlement, de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en faveur du patrimoine monumental.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est tout à fait sensibilisé à cette situation et a fait de la recherche de nouveaux moyens un objectif prioritaire dès son arrivée rue de Valois, d'abord en dégagant des mesures d'urgence, puis en intégrant cette préoccupation dans le projet de budget pour 2005. Devant les tensions très vives qui menaçaient certaines entreprises de restauration provoquant l'arrêt de certains chantiers, des mesures ont été prises qui ont assaini la situation. Tout d'abord, outre le redéploiement de 21,8 millions d'euros de crédits de paiement en faveur de la restauration des monuments historiques qui a permis de résoudre les cas les plus difficiles, la loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert près de 31 millions de crédits de paiement consacrés aux monuments historiques. Cette enveloppe supplémentaire permet de solder les engagements de l'État pour 2004. Enfin une augmentation de 25 millions d'euros de la dotation globale de crédits de paiement pour les monuments historiques est prévue au titre de la loi de finances pour 2005. Au regard de l'importance des besoins, une priorité doit être établie en prenant notamment en compte, dans la programmation des travaux, l'état sanitaire des monuments et le degré d'urgence de chacune des opérations. Au total, ce sont près de 78 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 qui seront consacrés à la restauration des monuments historiques.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49520

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8237

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2964